Envoyé en préfecture le 18/11/2022 Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

Votants: 74

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 7 novembre 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

## COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - APPROBATION 3ÈME PROGRAMME D'ACTIONS 2022 AU TITRE DE LA CAN

### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

### <u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Fabrice BARREAULT à Frédéric NOURRIGEON, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

### Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

### Titulaires absents:

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

### <u>Titulaires absents excusés</u>:

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

**Président de séance** : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2022 Reçu en préfecture le 18/11/2022 SLOW

Publié le

ID: 079-200041317-20221114-C\_\_49\_11\_2022-DE

C-49-11-2022

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

# COHÉSION SOCIALE INSERTION - CONTRAT DE VILLE - PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - APPROBATION 3ÈME PROGRAMME D'ACTIONS 2022 AU TITRE DE LA CAN

Monsieur Romain DUPEYROU, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération n°C52-06-2015 du 25 juin 2015 par laquelle le Conseil d'Agglomération a délégué au Président la signature du Contrat de Ville 2015-2022;

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le Contrat de Ville 2015-2022 signé le 6 juillet 2015 ;

Vu la délibération n°C74-12-2019 du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2019 concernant le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR), prolongeant le Contrat de Ville jusqu'en 2022;

Vu la prolongation des Contrats de Ville au 31 décembre 2023 par la loi de finances 2022 ;

Considérant le Comité technique partenarial du Contrat de Ville du 5 avril 2022 ;

Dans le cadre de la programmation du pilier Emploi/Développement économique du Contrat de Ville (CDV), année 2022, le Comité technique partenarial, réuni le 29 septembre 2022 a émis un avis favorable pour plusieurs projets. Il propose d'attribuer des subventions aux associations suivantes, au regard de la cohérence de leurs actions

### > ATELIERS MECA 2 SEVRES

« Location solidaire » 17 000 €

Ce projet propose l'accès à la location de véhicules (vélos électriques, scooters, voitures et quadricycles légers) afin de favoriser le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires. Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat (au titre de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires), du CD79, de la CAF et du FSE, pour un montant prévisionnel de 194 930 €.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

ID: 079-200041317-20221114-C\_\_49\_11\_2022-DE

« Conseil en mobilité »

Le Conseil en mobilité a pour objectifs, en prenant en compte l'offre de services de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) :

- de développer la mobilité des demandeurs d'emploi pour favoriser l'accès à l'emploi en apportant un conseil ciblé et individualisé,
- d'accompagner les personnes en difficultés sociales ou professionnelles vers une mobilité autonome et pérenne,
- d'assurer la fonction de lieu de ressources sur les questions de mobilité pour les prescripteurs et partenaires.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat (au titre de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires), du CD79, de la CAF et du FSE, pour un montant prévisionnel de 42 449 €.

« Auto-école solidaire »

22 085 €

6 510 €

L'auto-école solidaire propose à des personnes dans une dynamique de recherche ou de maintien en emploi un accompagnement renforcé, lors de temps individuels et collectifs, pour l'apprentissage du code et du permis de conduire.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat (au titre de la DDETSPP et au titre de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires), du CD79 et du FSE pour un montant prévisionnel de 199 926 €.

« Le conseil mobilité dans les parcours formation AFPA »

8 100 €

Le secteur de l'aide à la personne connait de fortes tensions relatives au recrutement. Ces tensions s'expliquent, pour partie, par les difficultés d'attractivité de ces métiers et également par la nécessaire mobilité des demandeurs d'emploi. Aussi, cette action expérimentale vise à proposer du conseil en mobilité aux stagiaires de l'AFPA, positionnés sur les formations « Assistant(e) de Vie aux Familles (ADVF) » afin que ces personnes arrivent sur le marché du travail dotées en plus d'une formation, d'informations sur l'ensemble des segments de réponses disponibles sur le territoire, en terme de mobilité.

Ces segments comprennent le réseau de transport de la CAN ainsi que tous les services proposés par Ateliers méca 2 Sèvres (préparation au code, au permis, location de 2 roues, voitures et voitures sans permis...).

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de la Région Nouvelle Aquitaine, au titre de la formation professionnelle.

### > RAIVALOR

« Continuité de parcours pour de nouveaux arrivants »

2 500 €

Cette action vise à accueillir des publics étrangers qui arrivent sur le territoire et qui, malgré les cours de langues prescrits par l'Office Français de l'Intégration, ne disposent pas d'un niveau de langue permettant leur insertion professionnelle. Aussi, en lien avec l'ASFODEP, RAIVALOR propose en complément du positionnement sur son chantier d'insertion, des temps d'apprentissages concrets du vocabulaire technique et professionnel lié à l'activité (consignes de travail et mise en sécurité) et du vocabulaire lié aux aspects de la vie quotidienne (logement, santé...).

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat et du CD79 pour un montant prévisionnel de 83 980 €.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

ID: 079-200041317-20221114-C\_\_49\_11\_2022-DE

### CORAPLIS

 « Faciliter l'entrée en formation de base avec un accompagnement personnalisé » 5 000 €

Cette action vise l'entrée en formation en favorisant la maîtrise des savoirs de base (incluant la maîtrise de la langue) et lutter contre l'illectronisme.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine, du CD79 et de la CAF, pour un montant prévisionnel de 24 333 €.

Le montant global des subventions proposées ce jour par la CAN est de 61 195 €.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions ci-dessus, énumérées et proposées par le Comité Technique du Contrat de Ville,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions afférentes.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

**Romain DUPEYROU** 

Vice-Président Délégué